

ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le **26 septembre 2022**

CMP 66 /79 - CHRS du 8 septembre 2022

Déclaration liminaire SUD

Pour dénoncer la mobilisation des employeurs le 28 septembre et le « double jeu » associé.

1. APPROBATION COMPTE RENDU DU 17 JUIN

Le Relevé de Décision est adopté dans l'état.

Demande de renvoi des RIB de chaque OS suite à la décision de gestion des fonds de l'AGP 66.

2. POLITIQUE SALARIALE

Proposition d'avenant de la CGT :

- Complément indiciaire
- 183 € pour tous
- Rattrapage des salaires infra SMIC ; augmentation des coefficients de 37pts pour l'ensemble des catégories professionnelles.

La CGT demande un geste fort de la part d'AXESS.

FO est sur la même ligne. Rappel de la loi sur le pouvoir d'achat d'inciter les branches à faire évoluer les salaires pour endiguer la crise dans notre secteur en particulier.

Axess est convaincu de la nécessité des revalorisations c'est pour cela que l'organisation se mobilise depuis plusieurs semaines. Mais pour l'instant pas de retour officiel de la part du ministère. L'organisation n'a pas l'habitude de signer des accords en pensant qu'ils ne seront pas agréés.

En off il semblerait qu'il pourrait y avoir des fonds dédiés, mais pour l'instant Axess ne sait pas quelle forme cela pourrait prendre.

La DGT revient sur les incitations de cet été, mais n'a pas plus de précisions sur les modalités à ce jour.

FO ne comprend pas cette position d'AXESS de ne vouloir signer que dans le cadre d'enveloppes. Donc la nécessité est de signer des accords et de chercher les agréments par la suite ?

La CGT est d'accord avec ce qui est dit. Et pointe l'échec de la stratégie d'Axess en ce qui concerne les revalorisations salariales. Pointe également la position du gouvernement qui pratique une politique ultralibérale qui augmente la paupérisation de la population.

SUD rejoint les propos FO et CGT.

FO rappelle que dans les CHRS les recrutements se font au SMIC et que les salariés y restent quelques années.

La CGT est surprise par la position Axess d'attendre les agréments avant de s'engager sur des signatures d'accord. Elle déplore que les débats en CMP soient toujours les mêmes d'une réunion à l'autre.

FO fait un point historique et rappelle que la sécurité sociale a été obtenue alors qu'il n'y avait pas d'argent. Aujourd'hui le gouvernement insulte notre histoire en décrétant la fin de l'abondance. Rappel que la table de négociation existe dans ce périmètre et qu'il est donc possible de signer des accords dans le périmètre 66/CHRS. FO demande une responsabilisation de la part des organisations patronales.

La CFTC rappelle qu'il n'y a que deux leviers : signer ou pas un accord. Et malheureusement l'organisation n'utilise pas ce levier pour faire pression au niveau du ministère.

La CFDT rappelle qu'elle a régulièrement renvoyé cette question sur la BASS où nous avons affirmé que nous sommes opposés à une course aux enveloppes. Cependant la loi du 1^{er} août demande d'entrer en négociations au niveau du secteur. Il y a une incitation/obligation à négocier au niveau de la branche et il est donc possible de commencer à entamer les négociations.

La CGT demande à AXESS de prendre conscience de la colère grandissante des salariés de la branche qui n'en peuvent plus.

FO demande à la CFDT si elle n'a aucun retour de la part des salariés ? Les salariés n'en peuvent plus de la situation sur le terrain et ne sont pas satisfaits des mesures prises jusqu'à présent.

La CFDT ne peut que confirmer toutes les difficultés de terrain qui lui sont remontées à l'instar des autres organisations syndicales.

SUD rappelle que dans certains établissements des salariés n'ont pas reçu les 183 €.

AXESS : Sur les constats : rappel qu'à Axess il y a également des représentants de terrain et que les informations de désertion et les difficultés du secteur sont connues. Le constat est fait que le fait d'assurer les missions pour les personnes accueillies est de plus en plus difficile.

Sur les actions il y a deux types d'actions ; les actions symboliques et les actions concrètes. Axess assure que des actions concrètes sont menées au niveau du

ministère, mais aussi au niveau local dans les conseils départementaux pour faire appliquer les engagements pris lors de l'accord du 2 mai.

Axess souhaite rappeler que c'est dans le cadre de ces actions que l'on a pu obtenir progressivement des moyens même si cela ne couvre pas tout le secteur. Pour rappel les moyens obtenus sont de l'ordre de 1,5 milliard. Axess est conscient que ce n'est pas un solde de tout compte et que la mobilisation doit continuer pour obtenir des enveloppes supplémentaires pour pouvoir les attribuer aux salariés qui en ont le plus besoin.

Sud : demande ce qu'Axess a fait par rapport aux adhérents qui n'ont pas encore versé les 183 €.

Axess demande que les accords agréés soient appliqués. Donc contact avec les structures financières pour que les engagements soient respectés.

FO rappelle que 22 % des salariés l'ont eu seulement dans certains CHRS, cela ne peut pas être considéré comme une petite partie.

SUD, FO et CGT insistent sur le fait que la stagnation du secteur implique des drames sur le terrain dans toutes les régions.

FO rappelle que la CCUE ne répond à aucune des problématiques évoquées.

Axess est d'accord avec les constats, mais pas en mesure de s'engager sur les propositions d'avenant, surtout en entendant les difficultés de financements sur les textes déjà agréés.

FO demande que les discussions soient relayées au niveau du ministère.

La DGT précise qu'en général l'ensemble des débats sont relayés à qui de droit.

Pendant 45 minutes, suite d'interventions de FO, SUD, CGT sur la faillite du système, la colère des salariés et la situation qui a trop duré...

3. CPPNI

Rappel de la dernière réunion. Plusieurs organisations ont demandé à ce que le nombre de négociateurs soit élargi. Refus d'Axess.

FO refait sa demande. Axess reste sur la même position.

SUD reste sur sa position de 8 mandatés.

CGT maintient sa proposition de 6 mandatés.

AXESS maintient qu'il ne souhaite pas faire évoluer sa proposition et ainsi maintenir ce qui est écrit dans l'accord.

FO, CGT ainsi que Sud constatent que la fusion a eu au final pour conséquence de réduire les moyens humains et donc de faire faire des économies à Axess.

Pour la CGT, négocier ce n'est pas rester camper sur ses positions.



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

4. COUVERTURE DES RISQUES PROFESSIONNELS DES NÉGOCIATEURS

Quelles sont les possibilités d'avoir une couverture spécifique pour les négociateurs ?

Rappel que c'est une demande de la CFDT d'avoir un devis.

AXESS s'est orienté vers l'assureur principal de la 66 (Vyv). La direction juridique bloque sur ce point. Pour eux la sécurité sociale ne prendra pas en charge un accident de travail. Il n'existe pas de jurisprudence sur le sujet.

Demande des OS à ce que les employeurs s'engagent à déclarer les événements en accident de travail.

Pas de réponse d'Axess qui rappelle que les dispositifs de mutuelle et de prévoyance s'appliquent normalement.

5. POINT SUR LES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE ET DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Depuis la dernière CMP, il y a eu plusieurs réunions :

- Prévoyance CCN66 : avenant 362 entrée en vigueur au 1^{er} mars qui prévoyait une augmentation de cotisation de 7 % au 1^{er} mars. Par rapport à cette augmentation, les premières prévisions sont plutôt bonnes même si les chiffres du début 2022 sur les arrêts de travail ne sont pas bons (cause Covid variant Omicron). Le régime est sous surveillance. Les comptes 2021 seront présentés le 29 septembre matin. Ce sera intéressant de voir la perspective du compte et voir l'impact si l'augmentation avait eu lieu plus tôt. Le système des rentes en attente pèse lourdement sur le régime.
- Prévoyance CHRS : situation difficile évoquée le 17 juin, mais sans avoir les comptes. Présentation par MH qui estime le résultat à -2,4 millions avec un P/C autour de 130 % pour l'année 2022. Les échanges sont assez tendus depuis novembre 2021 autour d'un redressement du compte. Ils ont proposé 3 scénarii d'augmentation à 9, 11 ou 14 %. Le 27 juin, l'ensemble des OS et OE se sont positionnés contre l'augmentation. Pour rappel, un appel d'offres a été lancé en 2020. Retour au 2 septembre avec la même demande à peine diminuée (frais de gestion de 5 à 3 points).
- Complémentaire santé 66 : comptes au CSI de juin. Les comptes sont à l'équilibre en 2021 avec une bonne année 2020. Le régime de complémentaire santé est sain. On constate un déséquilibre sur les ayants droit et les lois Evin. Volume de cotisation autour de 100 millions d'euros. Malgré cette situation MH a envoyé sa lettre de sortie du contrat au 31/12.

6. STATUT DES SURVEILLANTS DE NUIT ET DES MAITRESSES DE MAISON

Demande FO : grâce à l'accord du 2 mai, ces deux qualifications sont reconnues comme étant des fonctions éducatives. La demande est faite de réétudier leur positionnement au sein des annexes de la CC66. Idem pour intégration dans la convention CHRS.

Toutes les OS sont d'accord pour travailler le sujet au sein de la CMP. La CFDT souhaite que la démarche se fasse également au sein de la BASSMS.

Axess souhaite que ce travail ne se fasse qu'au niveau de la BASSMS.

Toutes les OS dénoncent ce positionnement, surtout vu l'état d'avancement des négociations au niveau de la BASSMS.

7. QUESTIONS DIVERSES

FO demande aux employeurs des précisions sur l'application de la RGPD.

Demande de précision sur la loi Taquet sur les assistants familiaux.

Frais de repas des participants CHRS, traitement égal pour tous.

Point calendrier.

Tous ces points seront traités lors de la prochaine CMP le 12 octobre 2022.